Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_058-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 23 MAI 2024

Délibération n° 2024/058

OBJET : **Conseil d'exploitation de la RMPF** **Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**		
Date de convocation : **16 mai 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 juin 2024**

L'an **2024, le 23 mai** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. MEHDI Saïd (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard) – M. BLESS Mathieu (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir POSER Nicolas).

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - Mme PINEL Vanessa.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme LEPINAY Marie-Christine a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_058-DE

Vu le décret n° 2001-184 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-5 et R 2221-6 du C.G.C.T stipulant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire et que les représentants de la commune doivent y détenir la majorité des sièges,

Vu la délibération n°76-2006 du 29 juin 2006, portant modification de l'article 3 du règlement intérieur de la régie des pompes funèbres,

Vu la délibération n° 2020/027 du 03 juillet 2020, relative à l'élection des représentants au Conseil d'exploitation de la Régie municipale des pompes funèbres,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la Régie municipale des pompes funèbres précité, le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres est composé de huit membres, (cinq membres du conseil municipal, et trois membres au titre des personnes qualifiées),

CONSIDÉRANT que consécutivement à la démission de Mme Louisa KAOUANE du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres,

Considérant les candidatures de Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule et M. TERRASSIE Vincent,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection du membre du conseil d'exploitation de la Régie municipale des Pompes Funèbres au titre de représentant du conseil municipal,

Considérant que le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 31
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
- nombre de suffrages exprimés : 30

Considérant que *Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule a* remporté la majorité des suffrages exprimés, à savoir 17 voix,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE PROCLAMER Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule, en qualité de membre du conseil d'exploitation de la Régie municipale des Pompes Funèbres au titre de représentant du conseil municipal en remplacement de Mme Louisa KAOUANE.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Marie-Christine LEPINAY**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »